

Conformément à l'article 12 de l'Arrêté royal relatif à la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires du 17 octobre 2011.

1. INTRODUCTION

- Après réception de votre habilitation de sécurité personnelle ou d'une attestation de sécurité(°), il vous est permis de consulter des informations catégorisées/classifiées et vous avez accès à des zones sécurisées (installations techniques, zone contrôlée, ...) dans le cadre de l'exercice de votre mission.
(°) Moyennant des mesures de protection complémentaires.
- Avant d'accéder à ces informations et à ces zones, tout détenteur d'une habilitation de sécurité ou d'une attestation de sécurité doit être au courant des règles de sécurité en vigueur à la centrale nucléaire de Doel. Ces règles sont décrites ci-après.
- Ces règles de sécurité vous seront exposées périodiquement par l'officier de sécurité ou par le délégué à la protection physique de votre société.

2. RÈGLES DE SÉCURITÉ

2.1 DÉFINITIONS

2.1.1 Informations catégorisées

Les informations nucléaires sensibles, portant sur les matières nucléaires ou ayant trait à la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires, sont catégorisées. Tout document catégorisé porte de manière parfaitement visible une des mentions suivantes : « Diffusion Restreinte-NUC », « Confidentiel-NUC », « Secret-NUC » ou « Très secret-NUC ».

2.1.2 Zones de sécurité

Une zone de sécurité est une zone qui contient des matières nucléaires ou des informations catégorisées. Il peut aussi s'agir d'une autre zone pour laquelle des mesures de sécurité spécifiques ont été prises en matière de protection physique.

Les règles de sécurité générales figurent au verso. Des mesures de sécurité spécifiques en lien avec certaines activités peuvent faire l'objet d'une communication distincte.



**Document Formulaire individuel de sécurité pour
les personnes extérieures à la centrale nucléaire de Doel**

2.2 RÈGLES

- ✓ Je suis rigoureusement les directives de contrôle d'accès qui s'appliquent aux personnes, aux véhicules et aux matières.
[SITE FUNDAMENTAL 4.1]
- ✓ Je porte mon badge de manière visible.
[SITE FUNDAMENTAL 4.2]
- ✓ Je ne donne indûment accès à personne à une zone sécurisée. Mon badge est personnel ; je ne le prête jamais et je ne communique pas mon code. Je signale immédiatement la perte ou le vol de mon badge.
[SITE FUNDAMENTAL 4.3]
- ✓ Je signale spontanément à l'officier de sécurité de ma société toute modification de ma situation personnelle pouvant avoir un impact sur mon habilitation de sécurité et mon niveau de compétence.
[SITE FUNDAMENTAL 4.4]
- ✓ Je suis responsable de mes visiteurs et j'ai conscience des limitations qui s'appliquent aux échanges d'informations et à l'accès aux zones et périmètres sécurisés. J'accompagne mes visiteurs en permanence.
[SITE FUNDAMENTAL 4.5]
- ✓ J'adopte la bonne attitude vis-à-vis des informations sensibles :
 - J'applique la politique du 'clean desk' pour les informations sensibles : pas la moindre information sensible n'est laissée sur mon bureau ou sur l'imprimante.
 - Je ne transmets aucune information sensible à une personne non compétente.
 - Je ne partage ou ne révèle aucune information sensible en public ou via les médias sociaux.
[SITE FUNDAMENTAL 4.6]
- ✓ Je respecte les règles d'utilisation du matériel TIC au sein de l'entreprise. Je n'utilise que des logiciels et moyens électroniques (PC, clé USB, disque dur, ...) autorisés.
[SITE FUNDAMENTAL 4.7]
- ✓ Je suis à l'affût de risques potentiels en matière de sécurité :
 - Je signale immédiatement tout contournement d'une barrière de sécurité ;
 - Je signale immédiatement toute infraction aux règles de sécurité ;
 - Je signale immédiatement tout comportement suspect ou anormal ;
 - Je signale immédiatement tout objet et/ou paquet suspect ;
 - Je signale immédiatement tout vol et/ou acte de vandalisme.
[SITE FUNDAMENTAL 4.8]

3. DÉCLARATION

Je, soussigné, (nom, prénom),

détaché sur le site de la centrale nucléaire de Doel par la société Déclare :

- avoir pris connaissance des règles de sécurité décrites dans le présent document et les respecter ;
- garantir la confidentialité concernant les dispositions de sécurité et de protection physique en vigueur sur les sites nucléaires d'Electrabel, tant pendant l'exercice de ma fonction que par la suite.

Signature :

Date :